

L'An Deux Mille Vingt, le Neuf Juillet à Dix Neuf heures, le Conseil Communautaire de COMMENTRY MONTMARIAULT NÉRIS COMMUNAUTE, légalement convoqué le 21 juillet 2020, s'est rassemblé à l'Espace Claude CAPDEVIELLE de MONTMARIAULT, sous la présidence de Claude RIBOULET.

PRESENTS : V. ALLOIN – C. BAUDOUX (*Suppléante de F. LE MOUCHEUX*) – D. BEAULATON – G. BIDAUD – I. BIDET – J. BIZEBARRE – E. BLANCHET – E. BLONDEAU – S. BODEAU – PH. BONHOMME – A. BOULET – M. BOULOGNE – E. BOULON – S. BOURDIER – B. BOVE – L. BROCARD – G. BUREAU – M. CARRE – A. CHANIER – A. CHAPY – L. CHICOIS – D. COLLINET – G. COURTAUD (*Suppléant de S. BADUEL*) – P. DAFFY – B. DEPRAS – M. DESFORGES – M. DUFFAULT – S. DEVERRIERE – G. FENOUILLET – G. FERRIERE – JP. FOURNIER – M. JALIGOT – S. JARDONNET – O. LABOUESSE – JP. LAURENT – D. LINDRON – M. LOUREIRO – G. NOUALI – A. PATUREAU – JJ. PERRET – J. PHILIP – P. RELIANT – C. RIBOULET – C. RIMBAULT – A. SAINT-JULIEN – C. SCHLAUDER – JP. SOUPIZET – F. SPACCAFERRI – A. SURRE – D. TABUTIN – B. THEVENET – E. TOURAUD – C. TOUZEAU – T. VERGE ;

EXCUSE : S. BADUEL – F. LE MOUCHEUX – E. MICHON –

Titulaires en exercice : 55

Présents : 54

## 1- DÉLÉGATIONS

- *Vu l'article L 5211-10, le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au Président, aux vice-présidents ou au bureau dans son ensemble à l'exception du vote du budget, de la fixation des taxes, des modifications relatives au fonctionnement à la composition et à la durée de la communauté, de l'adhésion à un établissement public, de la délégation d'un service public, des décisions concernant l'aménagement de l'espace communautaire, de l'équilibre social de l'habitat.*

### Délégation au Président

*Pour la durée du mandat, le conseil communautaire délègue au Président la possibilité de prendre toutes les décisions concernant :*

- *La passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, marchés négociés et procédures adaptées jusqu'à 100 000€ et les avenants sans dépasser 5% du montant initial et à condition que les sommes soient inscrites au budget. Conformément à la législation, le Président effectuera un rapport à l'assemblée délibérante des décisions prises sous son autorité.*
- *Le Droit de Préemption Urbain (rappel : le DPU suit la compétence PLU). Par délégation en cascade, le Président(e) pourra accorder ce droit aux Maires concernés*
- *La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,*
- *Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,*
- *Réaliser les lignes de trésorerie jusqu'à 100 000€ total,*

### Délégation au bureau

*Le conseil communautaire décide de déléguer au bureau les décisions relatives à :*

- *La passation des marchés, des accords-cadres, des marchés négociés et des procédures adaptées au-delà de 100 000€ et les avenants sans dépasser 5% du montant initial, et ce conformément aux inscriptions budgétaires. Le bureau effectuera un rapport qu'il présentera à l'assemblée délibérante des décisions prises.*
- *Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires,*
- *Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,*
- *Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,*
- *Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,*
- *Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 euros,*
- *Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,*
- *Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,*
- *Intenter au nom de la communauté les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire,*
- *Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite fixée à 10 000 €,*
- *Réaliser les lignes de trésorerie au-delà de 100 000€ total,*
- *Autoriser, au nom de la communauté, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,*
- *Demander à l'Etat, à l'Europe ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil communautaire, l'attribution de subventions.*

Votants : 55

Pour : 55

Contre : 0

Blanc : 0

## 2- CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Lors de son installation, ou en cours de mandat, le conseil communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les champs de compétences des commissions sont librement déterminés par le conseil communautaire (Economie, bâtiments, travaux, culture, sports...). Les commissions ne peuvent qu'émettre des avis présentés à l'assemblée délibérante à l'occasion du vote des délibérations portant sur les affaires concernées. Cette compétence purement consultative ne peut prendre la forme d'une décision qui se substituerait aux délibérations du conseil communautaire, seules instances habilitées à décider au nom de l'EPCI.

Le conseil communautaire du 9 juillet a décidé de constituer les commissions suivantes :

**Ressource du territoire** : Travaux, ressources humaines et financières, patrimoine immobilier de la Comcom, Mutualisation

Alain CHAPY	Lionel BROCARD
Serge BADUEL	Alain CHANIER
Bruno BOVE	Cyrille RIMBAULT
Pierre-Henri BONHOMME	Fernand SPACCAFERRI
Stéphanie BODEAU	Thierry VERGE
Magali BOULOGNE	François LE MOUCHEUX

**Développement du territoire** : Économie et zones d'activités, commerce artisanat, tourisme et thermalisme, promotion et attractivité

Anne SAINT-JULIEN	Alexandra SURRE
Jean-Pierre LAURENT	Sylvain BOURDIER
Isabelle BIDET	Patrice DAFFY
Gérard FERRIERE	Didier LINDRON
Alain PATUREAU	Laurence CHICOIS
Murielle DESFORGES	

**Vitalité du territoire** : Éducation, enfance jeunesse, numérique, culture, soins et maisons de santé, solidarité, emploi insertion, portage de repas, vie des villes et villages

Annick BOULET	Caroline SCHLAUDER
Maria LOUREIRO	Ghislaine BUREAU
Elisabeth BLANCHET	Guillaume NOUALI
Stéphane DEVERRIERE	Gérard FENOUILLET
Emmanuelle MICHON	Bruno DEPRAS
Stéphane JARDONNET	Marie CARRE
Jean-Jacques PERRET	Maryline JALIGOT

**Aménagement du territoire** : Énergies, contrat rivière, itinéraires de randonnées, Plan Local d'Urbanisme, amélioration de l'habitat, agriculture et productions locales, mobilités.

Jean-Pierre SOUPIZET	Benoît THEVENET
Jacques PHILIP	Viviane ALLOIN
Eric BLONDEAU	Michèle DUFFAULT
Daniel BEAULATON	Christiane TOUZEAU
Eric TOURAUD	Jocelyne BIZEBARRE
Elise BOULON	Olivier LABOUESSE
Jean-Pierre FOURNIER	Daniel TABUTIN
Daniel COLLINET	Pascal RELIANT

Le nombre de membres maximum est de 15.

Les commissions peuvent selon les besoins se réunir regroupées. Les conseillers communautaires ne siègent que dans une seule commission.

Votants : 55

Pour : 55

Contre : 0

Blanc : 0

### 3- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

En application de l'article L1411-5 du Code général des collectivités territoriales, il convient de constituer une Commission d'Ouverture des Plis.

Elle est constituée du Président ou de son représentant et de 5 membres du conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément au CGCT, et à l'issue des opérations électorales, sont élu(e)s :

#### Titulaires :

Alain CHANIER  
Thierry VERGE  
Laurence CHICOIS  
Elise BOULON  
Elisabeth BLANCHET

#### Suppléants :

Serge BADUEL  
Magali BOULOGNE  
Bruno DEPRAS  
Fernand SPACCAFERRI  
Maryline JALIGOT

**Votants : 55**

**Pour : 55**

**Contre : 0**

**Blanc : 0**

### 4- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SICTOM DE LA RÉGION MONTLUÇONNAISE

- Vu les statuts du SICTOM de la région montluçonnaise arrêtés le 28 décembre 2016 portant sur l'extension du périmètre aux communes de Sauvagny, Tortezeis, Venas et Villefranche d'Allier,

- Vu l'article 8 des statuts du SICTOM de la région montluçonnaise sur la répartition des sièges,

La communauté de communes est représentée par 22 délégués titulaires et 22 délégués suppléants.

Conformément à l'article L5711-11 du CGCT, le choix du conseil peut porter sur tout membre ou conseiller municipal d'une commune membre de la communauté.

#### LE CONSEIL APRES LE BON DEROULE DES OPERATIONS DE VOTES, DESIGNE

##### TITULAIRES :

- Fernand SPACAFFERI – Commentry
- Stéphane JARDONNET - Commentry
- Jean-Pierre SOUPIZET – Nérès les Bains
- Michel KUPERMAN – Nérès les Bains
- Alain CHANIER – Chamblet
- Didier LINDRON – Montmarault
- Alain BOULICOT – Chappes
- Daniel BEAULATON – St Bonnet de Four
- LABREURE Bruno - Doyet
- Guy FABRE – Saint Angel
- René CRESPIY – Bézenet
- Elise BOULON – La Celle
- Emilie BOUXIN – Blomard
- Fabrice MARESQ – Sazeret
- Gilles MALLET – Murat
- Patrick CLEMENT– Louroux de Beaune
- Bruno GOUBERT – Venas
- Ghislain DERECH – Malicorne
- Christian DOUCET – Durdard-Larequille
- Gérard FERRIERE – Villefranche d'Allier
- Marie CARRE – Cosne d'Allier
- Michel RICHARDOT - Sauvagny

##### SUPPLEANT :

- Patrick PORTET – Commentry
- Sylvain BOURDIER - Commentry
- Patrice POGET – Nérès les Bains
- Annick BOULET – Nérès les Bains
- Claude ROULLIER – Montmarault

- Patrick THEVENIAUD – St Priest en Murat
- Arthur ALVARO – Beaune d’Allier
- Jocelyne LEFEBVRE – Doyet
- Gérard JARDOUX – Verneix
- Sylvain BELLINI – Venas
- Philippe SOUDER – Malicorne
- Johann CHINDLER – Durdat-Larequille
- Bernard TRUCHE – Deneuilles les Mines
- Sébastien POMEROL – Villefranche d’Allier
- Alain PATUREAU – Cosne d’Allier
- Thomas LECRAS - Montvicq
- Joëlle FROELHY - Colombier
- Jean-Pierre MONCELON - Vernusse
- Roger CHEVALIER – St Marcel en Murat
- Olivier GILBERT - Tortezais
- Cyrille RIMBAULT - Chavenon
- Catherine CHAMPOMIER - Hyds

**LE CONSEIL,**

- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente décision.

**Votants : 55**

**Pour : 54**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**5- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SICTOM SUD ALLIER**

*Vu les statuts du SICTOM Sud Allier,*

La communauté de communes est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune de Voussac au comité syndical du SICTOM.

Conformément à l’article L5711-11 du CGCT, le choix du conseil peut porter sur tout membre ou conseiller municipal d’une commune membre de la communauté.

**LE CONSEIL APRES LE BON DEROULE DES OPERATIONS DE VOTES, DESIGNE**

- JF. MONCOUYOUX, titulaire
- E. MARTIN, suppléant

**LE CONSEIL,**

- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente décision.

**Votants : 55**

**Pour : 55**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**6- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SICTOM DE CERILLY**

*Vu les statuts du SICTOM de Cérilly,*

La communauté de communes est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la commune de Bizeneuille au comité syndical du SICTOM.

Conformément à l’article L5711-11 du CGCT, le choix du conseil peut porter sur tout membre ou conseiller municipal d’une commune membre de la communauté.

**LE CONSEIL APRES LE BON DEROULE DES OPERATIONS DE VOTES, DESIGNE**

TITULAIRES : - P. LETEVE

- D. DESCOUX

SUPPLEANTS : - B. GODIGNON

- L. PEREIRA

**LE CONSEIL,**

- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente décision.

**Votants : 55**

**Pour : 55**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## 7- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial)

Conformément aux statuts de l'EPIC, le Comité directeur de l'Epic Intercommunal est représenté par deux collèges :

- Elus, représenté par 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants communautaires
- Sociaux professionnel représenté par 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants

### LE CONSEIL APRES LE BON DEROULE DES OPERATIONS DE VOTES, DESIGNNE

- Collège des élus :

<u>TITULAIRES</u> :	- Alain CHAPY - Laurence CHICOIS - Annick BOULET - Elise BOULON - Alain PATUREAU - Daniel BAULATON - Anne SAINT-JULIEN	<u>SUPPLEANTS</u> :	- Jean-Jacques PERRET - Jean-Pierre SOUPIZET - Patrice DAFFY - Olivier LABOUESSE - Ghislaine BUREAU - Jocelyne BIZEBARRE - Fernand SPACCAFERRI
---------------------	--	---------------------	--

- Collège des sociaux professionnel :

<u>TITULAIRES</u> :	- Christophe WEGENER - Bertrand BLOYER - Aurélie FORME - Christophe LAGROU - Chantal SOUPIZET - Dany POUZENC	<u>SUPPLEANTS</u> :	- Caroline DIOLEZ - Jean-Jacques MANY - Magali JENDREZEJEZAK - Romain LANDRIEVE - Michel THOMAS - Elisabeth DEGUY
---------------------	---	---------------------	--

### LE CONSEIL,

Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Votants : 55

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 10

## 8- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS SEMETT (Société d'Economie Mixte d'Exploitation du Thermalisme et du Tourisme de Nérís les Bains)

*Vu les statuts de la SEMETT,*

La communauté de communes est représentée par 1 délégué titulaire.

Deux candidats se présentent au poste : Bruno BOVE et Patrice DAFFY

### DEROULE DU VOTE :

- Bruno BOVE : 41
- Patrice DAFFY : 13
- Blanc : 1

### LE CONSEIL APRES LE BON DEROULE DES OPERATIONS DE VOTES, DESIGNNE

Bruno BOVE

### LE CONSEIL,

- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Votants : 55

Pour : 55

Contre : 0

Abstentions : 0

## 9- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE DE NERIS LES BAINS

L'article R6143-2 du code de la santé publique définit la composition du conseil de surveillance des établissements de santé de ressort communal, ce qui est le cas pour le centre hospitalier situé sur le territoire de notre intercommunalité.

Ainsi, les représentants des collectivités territoriales sont au nombre de trois, dont un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune siège de l'établissement est membre.

Il convient donc de désigner 1 représentant de notre EPCI pour siéger au sein du conseil de surveillance de l'établissement de santé de Nérès les Bains.

#### LE CONSEIL APRES LE BON DEROULE DES OPERATIONS DE VOTES, DESIGNE

Gérard FERRIERE

**Votants : 55**

**Pour : 55**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

#### 10- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE AGRICOLE DE DURDAT LAREQUILLE

Selon l'article R 811-12 du code rural, le conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles comprend 30 membres et est réparti selon un principe tripartite. Un tiers des membres est composé de représentants de l'Etat, un tiers des établissements publics intéressés à la formation et un tiers des collectivités notamment 1 représentant de la commune ou le cas échéant un représentant de l'EPCI du lieu d'implantation de l'établissement.

#### LE CONSEIL APRES LE BON DEROULE DES OPERATIONS DE VOTES, DESIGNE

- Bruno BOVE, titulaire
- Elise BOULON, suppléante

**Votants : 55**

**Pour : 55**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

#### 11- Constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

*Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,*

Etant donné que le régime fiscal de l'impôt économique unifié s'applique sur le territoire de Commentry Montmarault Nérès Communauté, il est créé une CLECT.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Conformément au code général des impôts, le conseil entérine à l'unanimité la composition de la CLECT ci-joint.

COMMUNE - REPRESENTANTS ELECT	NOM	ADRESSE E-MAIL	ADRESSE POSTALE
BEAUNE D'ALLIER	JACQUES PHILIP	philip.j@wanadoo.fr	Les Jobert – 03390 BEAUNES D'ALLIER
BEZENET	BRUNO DEPRAS	bruno.depras@sfr.fr	74 Route Nationale - 03170 BEZENET
BIZENEUILLE	DANIEL COLLINET	daniel.collinet2@orange.fr	Le taillis – 03170 BIZENEUILLE
BLOMARD	CHRISTOPHE BODARD	contact@bodardtp.fr	Le Bourg – 03390 BLOMARD
CHAMBLET	ALAIN CHANIER	a.chanier@yahoo.fr	6 chemin des noyers – 03170 CHAMBLET
CHAPPES	ELISABETH BLANCHET	elisblanchet@gmail.com	Les germain – 03390 CHAPPES
CHAVENON	CYRILLE RIMBAULT	c.rimbault@uca-feder.fr	Les Chatres – 03440 CHAVENON
COLOMBIER	JOCELYNE BIZEBARRE	jbe03@orange.fr	2 rue chez le Berche – 03600 COLOMBIER
COMMENTRY	CLAUDE RIBOULET	clau.riboulet1@ville-commentry.fr	2 rue Gabriel Péri – 03600 COMMENTRY
COMMENTRY	SYLVAIN BOURDIER	sylvain-bourdier@orange.fr	69 rue Jean Jaurès – 03600 COMMENTRY
COSNE D'ALLIER	MARIE CARRE	maya1096@orange.fr	1 impasse Louis Pergaud – 03430 COSNE ALLIER
DENEUILLE LES MINES	STEPHANE DEVERRIERE	s.deverriere@gmail.com	Le tremblet – 03170 DENEUILLE LES MINES
DOYET	CHRISTIANE TOUZEAU	ctouzeau.maire@orange.fr	5 rue de Villars – 03170 DOYET
DURDAT LAREQUILLE	BRUNO BOVE	bruno.bove@wanadoo.fr	324 route des Gouérands – 03310 DURDAT LAREQUILLE
HYDS	JEAN-PIERRE FOURNIER	earldeschevris@orange.fr	Les Chevris – 03600 HYDS
LA CELLE	ELISE BOULON	eliseboulon@wanadoo.fr	24 Le Bœuf – 03600 LA CELLE
LOUROUX DE BEAUNE	MARYLINE JALIGOT	jaligot.maryline@gmail.com	1 les Roumeaux – 03600 LOUROUX DE BEAUNE
MALICORNE	SERGE BADUEL	serge.baduel991@orange.fr	5 chambouly – 03600 MALICORNE
MONTMARAUULT	DIDIER LINDRON	didier.lindron@gmail.com	11 rue Maurice Robin – 03390 MONTMARAUULT
MONTVICQ	MAGALI BOULOGNE	magali.boulogne@neuf.fr	10 rue de l'ancienne mine – 03170 MONTVICQ
MURAT	GHISLAINE BUREAU	ghislaine.bureau9@orange.fr	1, chazelette – 03390 MURAT
NERIS LES BAINS	ALAIN CHAPY	alain.chapy@orange.fr	24 rue Molière – 03310 NERIS LES BAINS
NERIS LES BAINS	LAURENCE CHICOIS	laurencechicois@orange.fr	18 rue Alfred de Musset – 03310 NERIS LES BAINS
SAINT-ANGEL	OLIVIER LABOUESSE	o.labou@icloud.com	Les jaras – 03170 SAINT ANGEL
SAZERET	JEAN PIERRE HAUSSMAN	jp.haussmann@hkhavocats.fr	140 avenue de la république - 91170 VIRY CHATILLON
ST BONNET DE FOUR	DANIEL BEAULATON	d.beaulaton@orange.fr	Les Chaumes – 03390 ST BONNET DE FOUR
ST MARCEL EN MURAT	JEAN-PIERRE LAURENT	jean-pierre.laurent@outlook.fr	La Luc – 03390 ST MARCEL EN MURAT
ST PRIEST EN MURAT	THEVENET BENOIT	bthevenet03@orange.fr	4, Crotet - 03390 ST PRIEST EN MURAT
SAUVAGNY	GERARD FENOUILLET	mairie-sauvagny@wanadoo.fr	42 rue Pasteur – 03430 COSNE ALLIER
TORTEZAIS	JEAN-JACQUES PERRET	jeanjacques.perret@wanadoo.fr	Les chailloux – 03430 TORTEZAIS
VENAS	ERIC TOURRAUD	eric.touraud@akeonet.com	8 la tuillerie – 03190 VENAS
VERNEIX	LIONEL BROCARD	lionelbrocard@aol.com	22 rue des droit de l'homme – 03190 VERNEIX
VERNUSSE	CHRISTINE BAUDOUX	meiorich@orange.fr	9 brenat – 03390 VERNUSSE
VILLEFRANCHE D'ALLIER	GERARD FERRIERE	gerard.ferriere@villefranche-allier.fr	3 clos du vieux puit – 03430 VILLEFRANCHE
VOUSSAC	ISABELLE BIDET	isa.bidet03@orange.fr	2 la forêt – 03140 VOUSSAC

Votants : 55

Pour : 55

Contre : 0

Abstentions : 0

## 12- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Pays de Montluçon et du Cher

*Vu les statuts du PETR,*

La communauté de communes est représentée par 12 délégués titulaires.

Conformément à l'article L5711-11 du CGCT, le choix du conseil peut porter sur tout membre ou conseiller municipal d'une commune membre de la communauté.

### LE CONSEIL APRES LE BON DEROULE DES OPERATIONS DE VOTES, DESIGNE

CLAUDE RIBOULET	ALAIN CHAPY
SYLVAIN BOURDIER	JACQUES PHILIP
ELISE BOULON	DANIEL COLLINET
ERIC TOURAUD	JEAN-PIERRE FOURNIER
ELISABETH BLANCHET	LIONEL BROCARD
ALAIN CHANIER	ERIC BLONDEAU

Votants : 55

Pour : 55

Contre : 0

Abstentions : 0

## 13- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMITE DE SUIVI DU SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

La communauté de communes est représentée par 1 titulaire et 1 suppléant.

### LE CONSEIL APRES LE BON DEROULE DES OPERATIONS DE VOTES, DESIGNE

Christiane TOUZEAU, titulaire  
Olivier LABOUESSE, suppléant

Votants : 55

Pour : 55

Contre : 0

Abstentions : 0

## 14- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS GAL Leader (Groupement d'Action Local)

*- Vu les statuts du GAL,*

La communauté de communes est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

### LE CONSEIL APRES LE BON DEROULE DES OPERATIONS DE VOTES, DESIGNE

Titulaires :

Cyrille RIMBAULT  
Michèle DUFFAULT

Suppléants :

Lionel BROCARD  
Laurence CHICOIS

Votants : 55

Pour : 55

Contre : 0

Abstentions : 0

## 15- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMITE DU BASSIN D'EMPLOI

La communauté de communes est représentée par 1 titulaire.

### LE CONSEIL APRES LE BON DEROULE DES OPERATIONS DE VOTES, DESIGNE

Elisabeth BLANCHET

Votants : 55

Pour : 55

Contre : 0

Abstentions : 0



---

BUDGET Commentry /Montmarault Nérís Communauté

---

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** + 4 000 438.41 €

**Dépenses :**

Réalisé : 16 254 262.91 €

**Recettes :**

Réalisé : 18 173 465.85 €

**Résultat de fonctionnement :** + 1 919 202.94 Euros

**Résultat de clôture :** + 5 919 641.35 Euros

**Investissement :**

**Résultat reporté :** + 1 316 060.12 €

**Dépenses :**

Réalisé : 505 993.17 €

**Recettes :**

Réalisé : 568 417.09 €

**Résultat d'investissement :** + 62 423.92 Euros

**Résultat de clôture :** + 1 378 484.04 Euros

---

BUDGET AUTRES OPERATIONS ASSUJETTIES A LA TVA

---

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** + 8314.46 €

**Dépenses :**

Réalisé : 483 371 €

**Recettes :**

Réalisé : 528 563.86 €

**Résultat de fonctionnement :** + 45 192.86 Euros

**Résultat de clôture :** + 53 507.32 Euros

**Investissement :**

**Résultat reporté :** - 35 978.16 €

**Dépenses :**

Réalisé : 54 976.15 €

**Recettes :**

Réalisé : 35 978.16 €

**Résultat d'investissement :** - 18 997.99 Euros

**Résultat de clôture :** - 54 976.15 Euros

---

BUDGET ZAC DE MAGNIER

---

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** + 19 200,73 €

**Dépenses :**

Réalisé : 94 543.45 €

**Recettes :**

Réalisé : 70 000 €

**Résultat de fonctionnement :** - 24 543.45 Euros

**Résultat de clôture :** - 5 342.72 Euros

**Investissement :**

**Résultat reporté :** - 648 803.85 €

**Dépenses :**

Réalisé : 0 €

**Recettes :**

Réalisé : 94 543.45 €

**Résultat d'investissement :** + 94 543.45 Euros

**Résultat de clôture :** - 554 260.40 Euros

---

BUDGET ZAC CHATEAU D'EAU

---

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** - 1 859.14 €

**Dépenses :**

Réalisé : 18 071 €

**Recettes :**

Réalisé : 1.26 €

**Résultat de fonctionnement :** - 18 069.74 €uros

**Résultat de clôture :** - 19 928.88 €uros

**Investissement :**

**Résultat reporté :** - 908 411.37 €

**Dépenses :**

Réalisé : 25 926.56 €

**Recettes :**

Réalisé : 0 €

**Résultat d'investissement :** - 25 926.56 €uros

**Résultat de clôture :** - 934 337.93 €uros

---

BUDGET MAISON DU TOURISME

---

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** + 2 479.51 €

**Dépenses :**

Réalisé : 116 245.63 €

**Recettes :**

Réalisé : 63 335.56 €

**Résultat de fonctionnement :** - 52 910.07 €uros

**Résultat de clôture :** - 50 430.56 €uros

**Investissement :**

**Résultat reporté :** - 6 924.53 €

**Dépenses :**

Réalisé : 2 151.60 €

**Recettes :**

Réalisé : 23 734.59 €

**Résultat d'investissement :** + 21 582.99 €uros

**Résultat de clôture :** + 14 658.46 €uros

---

BUDGET MAISON MEDICALE

---

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** + 14 605.10 €

**Dépenses :**

Réalisé : 7 242.78 €

**Recettes :**

Réalisé : 24 067.64 €

**Résultat de fonctionnement :** + 16 824.86 €uros

**Résultat de clôture :** + 31 429.96 €uros

**Investissement :**

**Résultat reporté :** - 15 271.56 €

**Dépenses :**

Réalisé : 15 971 €

**Recettes :**

Réalisé : 15 271.56 €

**Résultat d'investissement :** - 699.44 €uros

**Résultat de clôture :** - 15 971 €uros

---

BUDGET DE LA CROIX DE FRAGNE

---

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** 0 €

**Dépenses :**

Réalisé : 0 €

**Recettes :**

Réalisé : 0 €

**Résultat de fonctionnement :** 0 Euros

**Résultat de clôture :** 0 Euros

**Investissement :**

**Résultat reporté :** - 86 779.06 €

**Dépenses :**

Réalisé : 0 €

**Recettes :**

Réalisé : 0 €

**Résultat d'investissement :** 0 Euros

**Résultat de clôture :** - 86 779.06 Euros

---

BUDGET DE LA BRANDE

---

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** + 187 752.02 €

**Dépenses :**

Réalisé : 83 367.84 €

**Recettes :**

Réalisé : 57 313.90 €

**Résultat de fonctionnement :** - 26 053.94 Euros

**Résultat de clôture :** + 161 698.08 Euros

**Investissement :**

**Résultat reporté :** - 1 128 269.69 €

**Dépenses :**

Réalisé : 7 848 €

**Recettes :**

Réalisé : 182 573.84 €

**Résultat d'investissement :** + 174 725.84 Euros

**Résultat de clôture :** - 953 543.85 Euros

---

BUDGET ZA DU GRAND CHAMP

---

**Fonctionnement :**

**Résultat reporté :** + 2 039 €

**Dépenses :**

Réalisé : 2 880 €

**Recettes :**

Réalisé : 2 880 €

**Résultat de fonctionnement :** 0 Euros

**Résultat de clôture :** + 2 039 Euros

**Investissement :**

**Résultat reporté :** - 11 962.70 €

**Dépenses :**

Réalisé : 2 880 €

**Recettes :**

Réalisé : 0 €

**Résultat d'investissement :** - 2 880 Euros

**Résultat de clôture :** - 14 842.70 Euros

1.2- Le Conseil communautaire constate pour la comptabilité principale et celles des budgets annexes les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

1.3- Le Conseil communautaire reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

1.4- Le Conseil communautaire arrête et adopte les résultats tels que définis dans les comptes administratifs 2019.

**Votants : 55**

**Pour : 46**

**Contre : 0**

**Abstentions : 9**



(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 2020)

**III - Affectation du résultat de fonctionnement**

**TOTAL du titre au compte 1068** + 53 507.32 €

**Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2019**

(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 2020) 0 €

---

**BUDGET ZAC DE MAGNIER**

---

**I - Fonctionnement**

Résultat reporté + 19 200,73 €

Résultat de l'exercice 2019 - 24 543.45 €

Situation nette au 31/12/2019 - 5 342.72 €

**II - Investissement**

Résultat reporté - 648 803.85 €

Résultat de l'exercice 2019 + 94 543.45 €

Situation nette au 31/12/2019 - 554 260.40 €

(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 2020)

**III - Affectation du résultat de fonctionnement**

**TOTAL du titre au compte 1068** 0,00 €

**Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2019**

(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 2020) - 5 342.72 €

---

**BUDGET ZAC CHATEAU D'EAU**

---

**I - Fonctionnement**

Résultat reporté - 1 859.14 €

Résultat de l'exercice 2019 - 18 069.74 €

Situation nette au 31/12/2019 - 19 928.88 €

**II - Investissement**

Résultat reporté - 908 411.37 €

Résultat de l'exercice 2019 - 25 926.56 €

Situation nette au 31/12/2019 - 934 337.93 €

(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 2020)

**III - Affectation du résultat de fonctionnement**

**TOTAL du titre au compte 1068** 0,00 €

**Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2019**

(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 2020) - 19 928.88 €

---

**BUDGET MAISON MEDICALE**

---

**I - Fonctionnement**

Résultat reporté + 14 605.10 €

Résultat de l'exercice 2019 + 16 824.86 €

Situation nette au 31/12/2019 + 31 429.96 €

**II - Investissement**

Résultat reporté - 15 271.56 €

Résultat de l'exercice 2019 - 699.44 €

Situation nette au 31/12/2019 - 15 971.00 €

(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 2020)

**III - Affectation du résultat de fonctionnement**

**TOTAL du titre au compte 1068** + 15 971.00 €

**Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2019**

(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 2020) + 15 458.96 €

---

BUDGET LA CROIX DE FRAGNE

---

**I - Fonctionnement**

Résultat reporté	0 €
Résultat de l'exercice 2019	0 €
Situation nette au 31/12/2019	0 €

**II - Investissement**

Résultat reporté	- 86 779.06 €
Résultat de l'exercice 2019	0 €
Situation nette au 31/12/2019	<u>- 86 779.06 €</u>

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 20)*

**III - Affectation du résultat de fonctionnement**

<b>TOTAL du titre au compte 1068</b>	<b>0 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2019</b>	
<i>(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 20)</i>	<b>0 €</b>

---

BUDGET ZA DE LA BRANDE

---

**I - Fonctionnement**

Résultat reporté	+ 187 752.02 €
Résultat de l'exercice 2019	- 26 053.94 €
Situation nette au 31/12/2019	<b>+ 161 698.08 €</b>

**II - Investissement**

Résultat reporté	- 1 128 269.69 €
Résultat de l'exercice 2019	+ 174 725.84 €
Situation nette au 31/12/2019	<u>- 953 543.85 €</u>

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 20)*

**III - Affectation du résultat de fonctionnement**

<b>TOTAL du titre au compte 1068</b>	<b>0 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2019</b>	
<i>(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 20)</i>	<b>+ 161 698.08 €</b>

---

BUDGET ZA DU GRAND CHAMP

---

**I - Fonctionnement**

Résultat reporté	+ 2 039.00 €
Résultat de l'exercice 2019	0 €
Situation nette au 31/12/2019	<b>+ 2 039.00 €</b>

**II - Investissement**

Résultat reporté	- 11 962.70 €
Résultat de l'exercice 2019	- 2 880.00 €
Situation nette au 31/12/2019	<u>- 14 842.70 €</u>

*(à reporter ligne 001 du budget investissement de l'exercice 20)*

**III - Affectation du résultat de fonctionnement**

<b>TOTAL du titre au compte 1068</b>	<b>0 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement du budget de l'exercice 2019</b>	
<i>(à reporter ligne 002 du budget fonctionnement de l'exercice 20)</i>	<b>+ 2 039.00 €</b>

Votants : 55

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions : 9

## 23- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

---

### Budget Général : Commentry, Montmarault, Néris Communauté

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 23 354 673 €
- Section d'investissement : 8 287 956 €

Le budget principal Communauté de Communes s'élève à : **31 642 629 €**

---

### Budget : ZA LA CROIX DE FRAGNE

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 126 790 €
- Section d'investissement : 106 780 €

Le budget annexe ZA la Croix de Fragne s'élève à : **233 570 €**

---

### Budget : ZA LA BRANDE

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 994 954 €
- Section d'investissement : 974 244 €

Le budget annexe ZA La Brande s'élève à : **1 969 198 €**

---

### Budget : ZAC DE MAGNIER

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 599 614 €
- Section d'investissement : 574 261 €

Le budget annexe Zac de Magnier s'élève à : **1 173 875 €**

---

### Budget : AUTRES OPERATIONS ASSUJETTIES A TVA

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 560 699 €
- Section d'investissement : 296 804 €

Le budget annexe Autres op. ass. TVA s'élève à : **857 503 €**

---

### Budget : ZAC CHATEAU D'EAU

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 1 071 301 €
- Section d'investissement : 997 346 €

Le budget annexe Zone d'Activité s'élève à : **2 068 647 €**

---

### Budget : MAISON MEDICALE

---

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 36 468 €
- Section d'investissement : 45 576 €

Le budget annexe Maisons Médicales s'élève à : **82 044 €**



## 26- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE POUR CHAMBLET

La présente convention a pour objet, conformément à la réglementation, et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de certains des services de Commentry-Montmarault-Néris Communauté, au profit de la commune de Chamblet dont elle est membre, dans le cadre de l'organisation et de la gestion du temps périscolaire.

A cet effet, le service « accueil de loisirs » de la Communauté de Communes sera mis à disposition à la Commune de Chamblet pour 212h du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021.

La commune s'engage à rembourser le coût des animateurs dans le cadre de cette mise à disposition de service.

Commentry-Montmarault-Néris Communauté se chargera de solliciter l'avis du comité technique.

Nous vous proposons :

- d'autoriser le Président à signer la convention de service correspondante, et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

**Votants : 55**

**Pour : 55**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

## 27- CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE RAM 3 POMMES

Les missions du Relais Assistantes Maternelles (RAM) « 3 pommes » s'articulent autour de deux axes principaux :

- la professionnalisation des assistants maternels (formation, soirées d'information juridique ou pédagogique, ateliers avec les enfants, sorties,...)
- l'accompagnement des parents employeurs.

La complexité de la réglementation en matière de droit du travail, ses évolutions constantes, amènent les animatrices des RAM à répondre quotidiennement aux sollicitations d'assistantes maternelles ou de parents. Il est donc nécessaire d'acquérir et/ou de mettre à jour ses repères sur des éléments fondamentaux du contrat de travail, spécifiques au métier d'assistante maternelle.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'organiser une formation intitulée « de l'embauche de l'assistant maternel à la rupture du contrat », à destination des deux animatrices du RAM « 3 Pommes ». Cette formation sera dispensée par la société AGES, dans les locaux du RAM, du 26 au 28 août 2020 (soit 21h).

C'est l'objet de la présente convention qui régit les modalités d'organisation de la session de formation professionnelle.

Le montant de la formation s'élève à 2000 € TTC.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2020.

Nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de formation professionnelle.

**Votants : 55**

**Pour : 55**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

---

## 28- CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LE CENTRE MULTI ACCUEIL 3 POMMES

Le Centre Multi Accueil « 3 Pommes » reçoit 20 enfants âgés de 2 mois ½ à 3 ans révolus. L'objectif premier de cette structure est l'accompagnement des besoins de l'enfant dans le respect de sa personnalité et de sa famille qui contribue à son épanouissement en collectivité et le prépare ainsi au mieux à sa vie future.

Chaque année, à l'issue de la fermeture estivale de la structure, une formation est proposée à l'équipe en fonction des besoins recensés. Pour l'année 2020, l'action de formation prévue concerne la prévention des risques (acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances).

Deux formations d'une demi-journée chacune seront proposées à l'équipe le lundi 24 août 2020, à savoir :

### **1. Formation INCENDIE – Equipier de première intervention – Manipulation des extincteurs**

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'intervenir rapidement sur un début d'incendie, de manipuler et connaître les différents types d'extincteurs, et seront sensibilisés au risque d'incendie.

Durée de la formation : 3H30

Montant de la formation : 350 € TTC

## 2. Formation EVACUATION – Guide file / Serre file

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'appliquer les consignes lors d'une évacuation et de préparer le processus d'évacuation afin d'évacuer efficacement l'établissement dans le cadre d'une équipe identifiée de guide-files et de serre-files.

Durée de la formation : 3H30

Montant de la formation : 350 € TTC

C'est l'objet des présentes conventions qui régissent les modalités de partenariat entre la Communauté de Communes et ACTO Formation, organisme de formation spécialisé en prévention des risques.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

Nous vous proposons d'autoriser le Président à signer les conventions ci-jointes en annexe.

**Votants : 55**

**Pour : 55**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

### 29- Lieu des prochains conseils

Le Président propose qu'un Conseil Communautaire se tienne exceptionnellement le 23 septembre 2020 en audio ou visio conférence pour délibérer uniquement sur le taux de la taxe de séjour.

Le Président propose que le Conseil Communautaire du 7 octobre 2020 ait lieu à Cosne d'Allier.

Sur proposition du Président, le Conseil approuve.

**Votants : 55**

**Pour : 55**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Le Président,  
Claude RIBOULET



